

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018
DELIBERATION N° 54

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

Absentes:

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Millet-Barbé,

OBJET : TRANQUILLITE PUBLIQUE – Convention avec Habitat Sud Atlantic - Modalités de partenariat avec la police municipale.

La Ville de Bayonne est caractérisée par un parc d'habitat social important, concentré essentiellement dans des quartiers à densité élevée, dont deux sont classés « quartiers prioritaires » au sens de la Politique de la Ville.

La majorité de ces logements est géré par l'office Habitat Sud Atlantic (HSA). Cette particularité a l'avantage de permettre aux partenaires institutionnels de n'avoir affaire qu'à un seul interlocuteur.

Afin d'améliorer le cadre de vie des résidents du parc locatif d'HSA, la Ville de Bayonne a décidé de constituer en 1998, au sein de la police municipale, une brigade d'ilotage affectée à ces différents quartiers, à la suite de l'abandon de cette mission par les services de l'État. Cette unité, composée de quatre agents, assure depuis une permanence quotidienne du lundi au vendredi de 6 h 30 à 21 h. Ils ont pour mission de lutter contre le sentiment d'insécurité par une présence visible et apaisante, de veiller à la tranquillité publique, de répondre aux sollicitations du bailleur social et de relayer les demandes des administrés. Des réunions mensuelles entre les services de la Ville et ceux d'HSA ont également été mises en place pour assurer la coordination du travail de cette équipe avec celles du bailleur social.

Les résultats obtenus permettent aujourd'hui d'aller plus loin dans cette collaboration en instaurant un processus de lutte contre les troubles de voisinage par un rappel ciblé des règles. Ce partenariat vise à prévenir les débordements excessifs et éviter l'engagement de procédures contentieuses. Pour autant, ce dispositif n'a pas pour objectif de se substituer aux institutions et structures officielles de régulation sociale.

Dans cette perspective, une convention a été préparée en collaboration avec HSA afin de formaliser une pratique partenariale de coproduction de paix sociale.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention entre la Ville et HSA, ci-jointe, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne